

Concours de Peinture Grand Format en plein air Haute Normandie

Règlement

Version du 29 mai , sous réserve de modifications ultérieures qui peuvent se porter sur la liste des prix et les modalités d'accueil d'artistes inscrits (programme de repas éventuels, animations, etc.)

Article 1 – Objet

L'Association « Festival Cultures Croisées », créatrice du Concours International de Peinture en Plein Air sur Grand Format, en organise la 5^{ème} édition annuelle, cette année en 2017, selon la Nouvelle Formule décrite ci-après.

La taille de peinture imposée est de **100x100 cm**.

Le thème de l'Année sera «**Terre et Air**».

Toutes les techniques sont admises : huile, acrylique, pastel, aquarelle.

Ce Concours se déroulera **du 23 au 27 août 2017**, sur plusieurs lieux :

- Le village de Lyons-la-Forêt et sa Grande Halle
- Le jardin et la maison de Pierre Bonnard à Vernonnet
- L'Abbaye de Notre Dame de Fontaine-Guérard et le château de Bonnemare à Radepont.
- Le plateau du Château Gaillard aux Andelys (à noter que l'accueil spécifique n'est pas assuré sur le plateau, les artistes doivent obligatoirement être motorisés et doivent pouvoir garder leurs oeuvres)

Le samedi matin 26 août, toutes les œuvres des artistes participants seront rassemblées à Lyons-la-Forêt.

Celles des amateurs seront jugées par le jury entre 11h et 13h, qui choisira les 15 lauréats participants à l'exposition finale.

Les œuvres des artistes professionnels participants ainsi que celles des amateurs lauréats seront installées pour une exposition qui durera tout le week-end, soit le samedi 26 et le dimanche 27 août 2017.

En plus d'être exposées plus longtemps, cette exposition permet la vente. Chaque vente sera soumise au pourcentage de 25% du prix de vente, récupéré par l'AFCC.

Les artistes lauréats professionnels et amateurs pourront, s'ils le souhaitent, confier par la suite leurs œuvres à la Galerie d'Art du Château de St Crespin.

Article 2 – Artistes concernés

Ce concours est ouvert sur inscription à trois catégories d'artistes :

- « **Artiste professionnel** » : cette catégorie est soumise à une présélection obligatoire garantissant l'exposition finale. Elle *oblige* les concurrents à présenter leur numéro siret et/ou l'inscription à la Maison des Artistes.
- « **Artiste amateur** » : cette catégorie n'est pas soumise à une présélection. Seuls les primés de cette catégorie pourront participer à l'exposition finale organisée le week-

end.

- « **Jeune artiste** » : il faut être âgé au 1^{er} jour du Concours de 16 ans révolus et de moins de 26 ans.

Le choix de la catégorie est obligatoire au moment de l'inscription.

Article 3 – Frais d'inscription

Toute inscription enregistrée à partir du 31 mars 2017 est réputée définitive ; en cas d'absence, les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

La participation pour 2017 est de 65€, ramenée à 45€ jusqu'au 31 mai 2017.

Le mode de règlement par carte bancaire n'est pas admis sur le lieu du concours.

Les artistes sélectionnés - maximum 50 personnes - en catégorie « professionnel » ont droit à une toile gratuite uniquement s'ils la commande lors de l'inscription et l'utilisent au Concours. Les autres supports (papier aquarelle ou pastel) ne sont pas fournis.

L'inscription inclut **les frais de dossier, la carte de 6 cafés offerts sur 3 jours de travail**, (sauf aux Andelys) et l'édition spéciale de la brochure du Concours.

Les participants peuvent également obtenir le droit de participer à une séance de peinture dans le jardin de Claude Monet, de 18h à 20h le jeudi soir, sur inscription spécifique.

Article 5 - Déroulement du Concours

- *Accueil des artistes et estampillage des supports*

Pour concourir, l'artiste doit se présenter au point d'accueil du lieu dans lequel il s'est enregistré lors de son inscription.

Le 23 août entre 10h et 12h. Il fera estampiller le ou les supports, qu'il utilisera pendant les jours de Concours, par les organisateurs. Chacun peut faire estampiller un ou plusieurs supports. Seuls les supports vierges ou préparés avec un fond coloré uniforme seront acceptés.

- *Jours de création*

Chaque artiste devra créer sur place, à l'emplacement de son choix parmi les sites proposés par les organisateurs, une œuvre **originale sur le thème de l'année 2017 – « Terre et Air » obligatoirement en plein air, intégrant les paysages et éventuellement la vie environnante.**

Le mercredi 23 et jeudi 24 août, chaque artiste travaillera de 10h à 18h. Le vendredi 25 août, les horaires de travail sont 10h-17h. Le 23 et 24 août, à 18h00, les œuvres estampillées pourront être rendues aux organisateurs, et pourront être reprises par les artistes le lendemain à partir de 9h30 jusqu'à 10h 30.

- *Fin du concours et expositions*

L'artiste doit terminer sa **seule œuvre, vendredi à 17h**. Il pourra se faire photographier avec s'il le souhaite, afin de donner un aperçu de son expérience au public final.

L'œuvre présentée au concours ne devra pas être signée, ni encadrée. Elle devra avoir un numéro d'enregistrement sur un carton agrafé visible devant.

Une exposition publique, en plein air dans la commune du lieu où l'artiste a créé, pourra avoir lieu le vendredi à partir de 17h (horaire et faisabilité variable en fonction du lieu).

Ensuite les œuvres devront être transportées par leurs artistes à Lyons-la-Forêt, où l'exposition finale aura lieu entre vendredi 25 août 18h et samedi 26 août de 9h à 11h.

Article 6 - Jury et prix

Le jury sera composé de professionnels internationaux de l'art.

Il se réunira le **samedi 26 juin à partir de 11h pour la sélection de 15 lauréats parmi les amateurs qui feront partie de l'exposition finale**, à Lyons-la-Forêt.

Ensuite il choisira les lauréats à l'exposition, montée entre 11h et 14h.

A partir de 16h l'exposition s'ouvrira au public.

A partir de 18h, plusieurs prix seront décernés dont:

- **Grand Prix catégorie «Professionnel»** - 1000€
- **Grand Prix catégorie «Amateur»** un panier de produit locaux par Pressoir d'or
- **Grand Prix catégorie «Jeune»** 150€ en bons d'achat ou une sélection de produits beaux-arts offerte par le Géant des Beaux-arts
- **Prix du Public en catégorie «Professionnel»** - Bon de Géant des Beaux-arts
- **Prix du Public en catégorie «Amateur»** - Produits locaux
- D'autres prix peuvent s'ajouter au gré de confirmation de nos partenaires

Concernant les prix public : le public pourra voter pour les numéros des artistes de leurs choix. Les bulletins de vote seront à leur disposition sur le stand d'accueil de chaque lieu.

Ils seront remplis et déposés dans l'urne entre le vendredi 25 août au soir dans le lieu de peinture et le samedi 26 août au soir 17h à Lyons-la-Forêt.

Nouveaux prix de découvertes touristiques : réservés aux professionnels sur inscription préalable

Prix du Domaine Maryino/Ville de Saint-Pétersbourg

Une semaine de peinture en plein air dans le Domaine Maryino et la visite de Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie - tous frais pris en charge à partir d'un aéroport européen.

(Son éligibles candidats professionnel de nationalité française uniquement, ayant clairement exprimé la demande, excepté les candidats de nationalité russe).

Article 7 - Propriété des œuvres et vente lors de l'exposition

Chaque participant reste propriétaire de son œuvre réalisée sur le site du Concours.

Cependant, il ne peut pas vendre ses œuvres directement au public avant la fin du Concours, les organisateurs organisant une vente des œuvres du Concours durant le week-end à Lyons-la-Forêt. Cette vente sera réalisée par l'AFCC, qui en assure la promotion et l'encaissement, carte bleue, et autres modalités. Chaque vente sera assujettie au prélèvement du 25% sur le prix indiqué par l'artiste au moment de la livraison du tableau.

Si le candidat trouve un acheteur pendant les jours de peinture et souhaite le réserver à ce client, il doit :

- soit diriger le client vers l'AFCC pour les formalités du versement des arrhes ou acompte,
- soit les prendre lui-même en charge et en avertir l'AFCC. L'acheteur reçoit ainsi la priorité à l'achat à l'exposition.

Si l'acheteur présumé ne vient pas lors du premier jour de l'exposition, et que l'artiste s'oppose à la vente de l'œuvre à un autre client, l'artiste sera redevable de 25 % du prix qui devrait être payé par l'acheteur.

Si l'artiste n'accepte pas les conditions de vente pendant l'exposition finale, il pourra participer aux journées de peinture, mais ne pourra pas exposer lors de l'exposition finale et donc ne pourra pas être soumis au vote du jury.

Les Lauréats du Concours sont invités à être exposés et vendus à la galerie d'Adrienne Desbiolles pendant une période à déterminer 2017 (avec un contrat spécifique à signer avec la galerie directement).

Article 8 – Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs à **utiliser gratuitement leur image et celle des œuvres** présentées au concours. Et ce dans le cadre des reportages, sur tous les supports médias existants et ouvrages de promotion de la manifestation.

Les droits de reproduction sont cédés aux organisateurs et aux sponsors du concours à des fins publicitaires et promotionnelles du Concours uniquement.

Article 9 – Dispositions diverses

A ce règlement sont joints :

- 1. Le Bulletin de renseignement**
- 2. Le bulletin de participation** aux repas, excursions et aux transferts
- 3. La liste des principaux partenaires - hébergeurs** gîtes ruraux, chambres d'hôtes et hôtels traditionnels.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou une partie du présent règlement en fonction de contraintes diverses pouvant apparaître au fil du temps.

Article 10 - Conditions d'annulation

Si l'artiste inscrit ne se rend pas au Concours pour quelque raison que ce soit, l'ensemble des sommes payées ne seront pas remboursées et resteront acquises par l'association, sauf

incident de santé grave avec certificat médical en justificatif. Auquel cas seront remboursés tous les frais, sauf 15€ de traitement.

Les frais de réservation de repas et d'excursions auxquels le participant aura souscrit pourront être remboursés intégralement, uniquement si cette annulation intervient à plus de 4 semaines du Concours.

Toute demande d'annulation, de participation, ou de réservation de prestation complémentaire doit se faire par courrier postale ou par mail en joignant le certificat médical avec demande de l'accusé de réception.

- *Intempéries*

En cas de mauvais temps, la manifestation sera maintenue. C'est aux artistes de prévoir le matériel nécessaire.

Article 11 - Mode d'inscription

Pour vous inscrire :

- rendez-vous sur notre site internet : <http://festival-cultures-croisees.eu/>
- allez dans la rubrique "International large format painting competition"
- sélectionnez "2017 - Formulaire d'inscription / Registration Form"
- Complétez les informations demandées
- AVANT d'envoyer le formulaire, cliquez sur "imprimer la page"
- Cliquez sur le bouton se trouvant en bas à gauche "envoyer" pour envoyer le formulaire par voie électronique.
- Si vous n'avez pas terminé, vous pouvez enregistrer votre formulaire, (bouton droit en bas de page) le lien vers le formulaire sauvegardé vous sera envoyé et vous pourrez le reprendre pendant 1 mois;

Après avoir lu attentivement ce règlement et après avoir rempli le bulletin d'inscription en ligne vous devez attendre la validation de votre inscription.

Une fois votre inscription validée et les frais de participation réglés, vous pourrez remplir le bulletin de participation aux options choisies également en ligne : http://galeriedeparis.fr/afcc/?page_id=286

Le paiement privilégié est le règlement en ligne par carte bancaire.

Il n'est pas nécessaire d'avoir le compte Paypal. Le paiement par carte bancaire se fait via la plateforme sécurisé Paypal en choisissant "payer sans ouverture d'un compte".

Le virement bancaire est possible. Les chèques ne sont pas acceptés.

Les personnes souhaitant utiliser le virement doivent envoyer leurs bulletins imprimés et scannés à l'adresse afcc.anna@gmail.com avec pour objet :

« 5eme Concours International sur grand format », afin qu'une facture soit établie et leur soit renvoyée.

**Pour en savoir plus sur les nouveautés du règlement :
annonce des nouveaux prix,
conditions privilégiées chez les hébergeurs ou autres partenaires,
et tout autre événement en marge du Concours
Ainsi que connaître le programme complet
du Concours**

Rejoignez le groupe international sur Facebook à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/groups/ConcoursGrandFormat/?fref=ts>

Pour ceux qui n'ont pas de Facebook
Le site de l'association Festival Cultures Croisées réserve toujours plusieurs pages
au Concours de Peinture Grand Format

www.festival-cultures-croisees.eu

Inscrivez –vous à notre mailing liste pour suivre l'actualité du Concours,
pour téléchargement du présent règlement et toute autre démarche.

Si vous avez des questions
vous pouvez nous contacter par mail afcc.anna@gmail.com ou
par téléphone au + 33 (0) 6 6191 2398